

N° de la délibération : 19/2021
Objet de la délibération :
Professionnalisation de la gestion des ressources humaines avec la mise en place d'un logiciel

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, dûment convoqués le 06 décembre deux mille vingt. Au regard du contexte sanitaire et de l'annonce gouvernementale, une nouvelle invitation est parvenue le 7 décembre pour pouvoir aussi assister à ce comité de direction en distanciel sur <https://meet.jit.si/Creilsudoisetourisme-codir> avec un vote en ligne sur balotilo.org conformément à ce que prévoit le titre IV du règlement intérieur du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme relatif aux délibérations à distance des CODIR organisés en visio-conférence.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président de l'ACSO		
Cramoisy :		Loïc LE BARS
Creil :		
Maysel :		Djemil CHAFAI
Montataire :		
Nogent-sur-Oise :	Valérie LEFEVRE en visio conférence	
Rousseloy :		Jean-Pierre DEVOS en visio conférence
Saint-Leu d'Esserent :	Agnès PELFORT	
Saint-Maximin :		
Saint-Vaast-lès-Mello :	Nathalie VARLET en visio conférence	
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers-Saint-Paul :		

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :	Stéphane ROUZIOU en visio conférence	
Métiers de la culture :	Marion KALT en visio conférence	
Promotion de la Pierre :	Frédéric MUTILLOD	Claude BOUFFLET
Equipements de loisirs :		Bernard BEAUDET
Associations intéressées au Tourisme :	Daniel LECLERC	Pierre MEYSSONNIER Marie Astrid BERNET
Hôtellerie :		
Gîtes ou chambres d'hôtes :		
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :	Sabine BONTEMPS en visio conférence	

Formant la majorité des membres en exercice.

Frédéric MUTILLOD est secrétaire

NOMBRE DE MEMBRES

Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
16 présents				
23	16	16	0	0

Il est proposé aux membres du CODIR de professionnaliser la gestion des Ressources Humaines.

La mise en place d'un logiciel de gestion de temps permettra le pilotage efficace des deux structures Office de Tourisme et Maison de la Pierre. Ce logiciel professionnalisera la gestion du fichier du personnel, la planification des temps de travail, le suivi des heures réalisées et la gestion des absences des différents statuts des salariés, des agents mis à disposition. et de la directrice.

Spécialiste des organismes du tourisme, ALOA nous a fait une proposition adaptée à la Convention Collective des Organismes du Tourisme et adaptée également aux conditions spécifiques des agents mis à disposition et de la directrice. Leur proposition est à hauteur de 1 440 € TTC pour l'acquisition d'un logiciel et d'un abonnement de 5,70 € TTC par mois, à ce jour, par salarié et agent, chaque année.

Il est, donc, proposé aux membres du CODIR de donner délégation à la Directrice pour la préparation, passation, exécution et règlement du marché relatifs à une solution de gestion du personnel, dans la limite de 1440 € TTC pour l'acquisition d'un logiciel et d'un abonnement de 5,70 € TTC par mois, à ce jour, hors augmentation annuelle, par salarié et agent, chaque année.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (16 voix pour) :

VALIDE l'acquisition de ce logiciel de Ressources Humaines proposé par ALOA dans les conditions susdites,

AUTORISE la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout acte à la mise en œuvre de la présente décision.

A Creil le,

20 DEC. 2021

M. Michel BLARY

Président du Comité de Direction


